Courrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 705

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ce licenciement a déjà fait couler beaucoup d'encre. Mais il s'enrichit aujourd'hui d'un petit dossier publié dans le dernier bulletin de l'Association vaudoise des journalistes (c.p. 26, 1001 Lausanne) qui éclaire remarquablement les tenants et aboutissants de la décision prise par la direction de *La Liberté*, et qui mérite largement la citation: là, les différentes parties s'expliquent en clair devant leur milieu professionnel.

RETOUR DE BÂTON INÉLUCTABLE...

Pour le rédacteur en chef F. Gross, la faute est manifeste: «Tout rédacteur doit savoir qu'en signant un contrat avec un journal d'opinion, il aliène, de sa propre volonté, un peu de sa liberté personnelle. L'ignorer est faire preuve d'une légèreté telle que l'on doit s'attendre à un retour de bâton. Ce qui aurait été excusable de la part d'un jeune écervelé frais émoulu des écoles ne l'était plus venant d'un rédacteur ayant passé la trentaine et au courant de l'histoire récente du journal et des opinions de son rédacteur en chef quant à l'engagement partisan des journalistes.»
Pour F. Gross, cette signature était «un coup porté au crédit du journal», eu égard à l'évolution récente du quotidien fribourgeois qui a coupé, dès 1970, «les liens personnels — jamais institutionnels — qui l'attachaient au Parti conservateur chrétien social, devenu le PDC», trouvant dans cette séparation «un gain de crédibilité», eu égard aussi à l'idéologie du PSO, incompatible avec la charte de *La Liberté*, qui situe le journal «comme un journal d'information et comme un organe d'opinion catholique (les références à l'enseignement doctrinal de l'Eglise catholique-romaine y sont explicites)».

PEUR DU QU'EN DIRA-T-ON...

De son côté, J.-M. Angéloz proteste qu'il ne partage pas l'idéologie du PSO, que sa signature était uniquement le signe de sa conviction que «toutes les idées ont le droit d'être émises sur la place publique»: «... Convaincu de mes explications, le rédacteur en chef a parlé de 'l'image' du journal, de son passé, et a eu peur qu'un parti politique ne s'empare de cette affaire et dise 'il y a des gauchistes à *La Liberté*'. J'ai été licencié pour que *La Liberté* reste immaculée aux yeux du public. Par peur du qu'en dira-t-on. La question fondamentale est donc celle-ci: un rédacteur en chef sûr de l'intégrité professionnelle d'un journaliste doit-il céder, par avance, à une éventuelle pression d'un parti politique? Ou, toujours par avance, à une hypothétique réaction des lecteurs?»
Violation de la charte du journal? Non, affirme Angéloz, «car le document ne précise que la ligne du journal, ce qui y est écrit; et non la vie privée du rédacteur ou ses droits de citoyen». Même son de cloche du côté de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) par la plume de sa vice-présidente Marianne Wenk, qui note que J.-M. Angéloz «n'a fait usage que d'un droit civique garanti à n'importe quel citoyen suisse».

PRESSIONS...

Marianne Wenk, pour la FSJ, va même plus loin, situant le contexte politique de l'«affaire»: «... Apparemment, MM. Hugo Baeriswyl et François Gross, l'éditeur et le rédacteur en chef de *La Liberté*, ont reconnu la sincérité des propos de J.-M. Angéloz. Mais ils ont invoqué l'atteinte au crédit du journal et la protection de son intérêt qui exige, selon eux, le licenciement du journaliste. Cela signifie que des tiers ont exploité politiquement la signature Angéloz (dont la publicité n'aurait pas dû franchir les murs de la chancellerie) pour porter tort à *La Liberté*. En clair, cela s'appelle des pressions. Et lorsqu'on sait qu'Angéloz est l'auteur de quelques enquêtes qui ont déplu à certains milieux, on en comprend la raison. Lors des dernières négociations de la convention collective entre l'Union romande de journaux et la FSJ, les éditeurs n'ont pas voulu accepter l'introduction d'un article stipulant qu''éditeurs et journalistes résistent conjointement aux pressions extérieures'. 'Pensez-vous que nous ayons besoin d'un article pour faire ce que nous faisons déjà? Vous nous faites injure!', ont-ils argumenté.»
J.-M. Angéloz sacrifié aux pressions démocrates-chrétiennes sur *La Liberté*: les lecteurs ont-ils été dupes (ci-dessous, une réaction qui n'a pas trouvé place dans les colonnes du journal)? C'est pour le coup en tout cas que la crédibilité du quotidien fribourgeois a été entamée.

COURRIER

Sur une étrange décision

En 1577, Etienne de la Boétie, dans son Discours de la servitude volontaire, *écrivait: «C'est chose bien estrange d'ouir parler de la vaillance que la liberté met dans le coeur de ceux qui la deffendent...». Assurément, il faut croire que c'est chose très étrange... et je voudrais, prolongeant la réflexion de l'humaniste, faire une remarque (une remarque à crier dans les ruines) sur le sens de la liberté, aujourd'hui dans notre helvétique démocratie bourgeoise.*
Et je m'adresserais d'abord aux responsables d'un journal qui, justement, porte ce nom quelque peu magique: LIBERTÉ.
A l'avenir, Messieurs, des fois qu'un de vos journalistes (nul doute qu'ils ne vous appartiennent corps et biens) laisserait deviner un recoin d'âme vaguement ouvriériste, je vous en prie, n'hésitez pas, tirez, tirez-lui dessus! Je vous certifie que nous sommes en mesure de comprendre; je vous assure aussi que nous partirons en quête de la boîte noire: on ne sait jamais: la vérité, une vérité, Dieu sait quelle, pourrait y être enfermée...
Et puis, d'être regardants, ne nous en voulez pas: la liberté libre, c'est si rare en ce bas monde!

Pierre Voélin.